





Assurances sociales : acquérir les notions fondamentales

CIP-650-145-25.01

Nouveau cours !

 Le 04.09.2025

 De 08:30 à 16:30

 8 périodes de 45 minutes

 CIP - Ch. des Lovières 13, 2720 Tramelan

 Hébergement & restauration sur place

 Délai d'inscription 21.08.2025

Objectifs

Au terme de la formation, les participants sont capables de :

- comprendre le système actuel des assurances sociales en identifiant les principales étapes de leur évolution historique
- définir la notion d'assurance sociale, ses buts et principes généraux ainsi que ses sources de droit
- expliquer le système des trois piliers et leur rôle dans la protection sociale
- décrire la structure des assurances sociales : personnes assurées, risques couverts, prestations offertes, organisation, financement, procédures/contentieux et régimes correspondants

Contenu

- Historique des assurances sociales suisses
- Caractéristiques du système
- Politique sociale et sécurité sociale
- Structure des assurances sociales

Public cible

- Collaborateurs des ressources humaines
- Collaborateurs du domaine de la comptabilité
- Collaborateurs des administrations publiques (communes, cantons, etc.) et des organismes d'assurances sociales (caisses de compensation, caisses-maladie, etc.)
- Indépendants
- Cadres d'entreprise
- Collaborateurs du secteur médical (assistants médicaux, infirmiers, etc.)
- Toute personne souhaitant actualiser ou approfondir ses connaissances en assurances sociales

Méthodes

Théorie, exercices pratiques et résolution de problèmes



Formateur(s)

Pierre-Yves Carnal, formateur et spécialiste en assurances sociales

Reconnaissance

Une attestation CIP sera remise une fois le cours terminé, pour autant que ce dernier ait été suivi dans son intégralité.

Prix

CHF 550.-

comprenant la formation, le support de cours, l'eau minérale en salle et le repas de midi (eau minérale et café inclus).

Nombre de participants

Maximum 14

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée

Renseignements

CIP

Ch. des Lovières 13

2720 Tramelan

032 486 07 48

management@cip-tramelan.ch

Conditions d'annulation

1. Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un retrait d'inscription jusqu'au délai d'inscription n'entraîne aucuns frais.
3. Sauf cas de force majeure dûment justifié, un retrait d'inscription entraîne des frais d'annulation calculés comme suit :
 - Lorsque l'annulation nous parvient plus de 7 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 40 % du prix du cours.
 - Lorsque l'annulation nous parvient dans les 7 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 80 % du prix du cours.
 - Dès que le cours a commencé, son prix est dû intégralement.
4. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

Les conditions générales sont disponibles sous l'onglet « Fichiers » du cours